

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER  
Découverte  
des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS  
Inscription et  
formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS  
Confirmation  
des vœux

15 MAI - 19 JUILLET  
Phase  
d'admission

## Conseils pour la formulation de vos vœux

Vous avez jusqu'au

**14 mars 23h59** (heure de Paris) **pour formuler** vos vœux et jusqu'au **3 avril 23h59** (heure de Paris) **pour finaliser** votre dossier et confirmer vos vœux. Retrouvez nos conseils et les informations clés pour réussir cette étape !

### Approfondir son projet d'orientation

#### Consultez la carte interactive des formations

En plus des fiches disponibles pour chaque formation sur Parcoursup.fr, cette carte vous fournit des informations importantes pour approfondir votre projet d'orientation et faire vos choix.

Pour chaque formation, vous pouvez consulter :

- - le pourcentage de bacheliers admis en 2018 par filières (bacheliers généraux, bacheliers technologiques ou bacheliers professionnels)
- - le taux d'accès des formations
- - le nombre de places en 2019
- - et des suggestions de formations similaires pour vous permettre d'élargir vos choix

Consulter la carte des formations : <https://carte.parcoursup.fr/>

#### Échangez avec des étudiants ambassadeurs

C'est un excellent moyen pour vous faire une idée concrète de la formation qui vous intéresse.

N'hésitez pas à échanger avec les étudiants ambassadeurs lors des journées portes ouvertes des universités et des établissements ou des salons de l'orientation organisés dans votre région. Vous pouvez aussi les contacter via Parcoursup avec l'adresse mail indiquée dans la rubrique « Coordonnées » de chaque fiche de formation.

#### Participez aux journées portes ouvertes et journées d'immersion

Pour vous aider à choisir votre formation, les établissements organisent des journées portes ouvertes (JPO) et des journées d'immersion. C'est l'occasion pour :

- - rencontrer des enseignants qui pourront vous expliquer de manière détaillée l'organisation de la formation (emploi du temps, matières enseignées, poursuites d'études, débouchés ...)
- - assister à des simulations de cours de 1<sup>ère</sup> année pour mieux vous projeter à la rentrée
- - échanger avec des étudiants ambassadeurs pour en savoir plus sur leur parcours et leur vie en tant qu'étudiant

[Consulter la carte des JPO](#) ou consulter les dates des JPO et des journées d'immersion sur chaque fiche de formation dans le moteur de recherche ou dans votre liste de vœux .

#### Un contact privilégié : votre professeur principal

Si vous êtes lycéen en terminale, vous avez deux professeurs principaux qui peuvent ainsi vous suivre en groupe restreint. Votre professeur principal vous guide pour élaborer votre projet d'orientation et vous accompagne dans vos démarches d'inscription et de formulations des vœux sur Parcoursup. N'hésitez pas à lui poser vos questions, il a accès au suivi de votre dossier et peut échanger avec l'académie ou l'équipe Parcoursup si cela est nécessaire.

Les psychologues de l'éducation nationale en charge de l'orientation assurent aussi des permanences dans les lycées pour vous accompagner.

Les CIO vous accueillent également pour vous aider à formuler vos vœux. Ils sont ouverts pendant les vacances scolaires et vous pouvez vous y rendre avec ou sans rendez-vous.

[En savoir plus sur les différents interlocuteurs qui peuvent vous aider.](#)

### Formuler ses vœux d'étude

#### N'hésitez pas à formuler plusieurs vœux

En 2018, les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne (sans compter les sous-vœux). Formuler plusieurs vœux n'est pas une obligation mais nous vous conseillons fortement de le faire pour augmenter vos opportunités d'être admis. Nous vous conseillons donc d'éviter de ne faire qu'un seul vœu.

Pour faciliter vos recherches et trouver des formations qui correspondent à votre projet, nous mettons à votre disposition la carte interactive des formations : pour chaque formation recherchée, la carte propose des formations similaires partout en France.

Vous aurez notamment la possibilité de consulter des suggestions de formations similaires pour vous permettre d'élargir vos choix.

Consulter la carte des formations : <https://carte.parcoursup.fr/>

#### Diversifiez vos choix de formation

Les formations sélectives (BTS, CPGE, IUT, IFSI, certaines licences...), dont l'admission se fait uniquement sur dossier (et parfois sur concours ou entretien), ont la possibilité de refuser votre dossier et de vous répondre « non » le 15 mai 2019. C'est pourquoi nous vous conseillons fortement de diversifier vos choix en formulant à la fois des vœux pour des formations sélectives et non sélectives (licence).

Savez-vous que des formations avec des intitulés différents peuvent parfois vous mener au même projet professionnel ? N'hésitez donc pas à affiner vos recherches et ne vous autocensurez pas.

Pour vous aider, consultez la carte interactive des formations qui propose des suggestions de formations similaires pour chaque formation disponible sur Parcoursup.

Consulter la carte des formations : <https://carte.parcoursup.fr/>

### **Élargissez vos horizons : pourquoi pas le choix d'une mobilité ?**

Vous pouvez candidater partout en France, dans et en dehors de votre académie. Ne vous limitez donc pas aux formations près de chez vous : des solutions existent notamment pour vous aider à trouver un logement.

N'hésitez pas à vous renseigner sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr). Une aide financière à la mobilité sera également proposée aux candidats, les modalités d'attribution seront précisées prochainement.

Pour rappel, il n'y a pas de secteur géographique pour les formations sélectives (CPGE, BTS, IUT, IFSI...).

Pour les formations non sélectives, le secteur géographique s'applique uniquement si la formation est très demandée et ne peut donc pas accueillir tous les candidats ayant formulé un vœu. Dans ce cas, un pourcentage maximum de candidats hors secteur sera fixé par le recteur d'académie.

Nouveauté 2019 Les candidats résidant en Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) appartiennent au même secteur géographique, quelle que soit l'académie d'origine.

[En savoir plus sur le secteur géographique.](#)

### **Pourquoi pas l'apprentissage ?**

Sur Parcoursup, des formations en apprentissage sont proposées dans toutes les filières.

L'avantage ? Poursuivre ses études tout en ayant un pied dans le monde du travail. L'apprenti est donc à la fois étudiant et salarié et perçoit une rémunération en fonction de son âge et du diplôme qu'il prépare. Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux possibles.

Pour accéder aux formations en apprentissage, il suffit de cocher « formation en apprentissage » sur le moteur de recherche des formations.

À noter : des formations en apprentissage autorisent la formulation des vœux après le 14 mars mais nous vous conseillons quand même de constituer votre liste de vœux avant car certaines formations ne seront plus disponibles après le 14 mars.

Pour intégrer une formation en apprentissage, vous devez trouver un employeur dès que possible : c'est la condition pour être accepté définitivement. Les CFA et les formations elles-mêmes peuvent vous y aider.

[Pour en savoir plus sur l'apprentissage.](#)

### **Respectez bien les dates du calendrier Parcoursup**

Vous avez jusqu'au 14 mars 23h59 (heure de Paris) pour formuler vos vœux. Cela signifie qu'après cette date, vous ne pourrez plus formuler de nouveaux vœux (hormis certaines formations en apprentissage).

En revanche, vous avez jusqu'au 3 avril 23h59 (heure de Paris) pour compléter votre dossier, peaufiner vos projets de formation motivés et renseigner, si vous le souhaitez, la rubrique « Activités et centres d'intérêt » qui remplace le CV cette année.

[Consulter le calendrier Parcoursup.](#)

### **Compléter son dossier**

#### **Valorisez votre profil avec la rubrique « Activités et centres d'intérêts »**

Cette année, vous n'avez pas de CV à renseigner sur Parcoursup, il est remplacé par la rubrique « Activités et centres d'intérêt ». Cette rubrique facultative est importante dans votre dossier car elle vous permet de mettre en avant votre profil et de valoriser vos expériences professionnelles et personnelles, ainsi que les compétences extrascolaires comme les stages, les actions de bénévolat, les pratiques sportives ou encore les expériences professionnelles pour les candidats en reprise d'étude... toutes les expériences comptent et peuvent être valorisées.

[En savoir plus sur la rubrique « Activités et centres d'intérêts ».](#)

#### **Étudiant en réorientation, une fiche de suivi pour expliquer votre projet**

Si vous avez un projet de réorientation en 1ère année, **la fiche de suivi** vous permet, si vous le souhaitez, d'expliquer votre parcours et votre démarche de réorientation.

Elle est facultative et **vous avez jusqu'au 3 avril 23h59** (heure de Paris) **pour la renseigner.**

Elle doit être complétée et signée par la structure d'orientation qui vous a accompagné dans votre projet telles que le SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation) de votre établissement, le CIO (centre d'information et d'orientation), les missions locales, les cités des métiers ou encore les centres d'information et de documentation.

### **Soignez votre projet de formation motivé**

Parcoursup n'exige aucune hiérarchisation des vœux afin de vous permettre de faire des vœux pour toutes les formations qui vous intéressent vraiment.

Pour chaque vœu formulé, vous devez donc expliquer, en quelques lignes (1 500 caractère maximum), ce qui vous motive pour cette formation et expliquer vos démarches pour connaître cette formation.

[Retrouvez dans cette fiche des conseils et des aides pour rédiger vos projets de formation motivés](#) .

Une fois rédigés, n'hésitez pas à faire relire votre projet de formation motivé par vos enseignants, votre entourage et en particulier vos professeurs principaux, ainsi que les psychologues de l'éducation nationale. Les services d'orientation à l'université peuvent aussi vous accompagner si vous êtes un étudiant en réorientation.

### **Vous êtes en situation de handicap ou présentez un trouble de santé invalidant, signalez-le dans votre dossier pour préparer au mieux votre rentrée**

Dans la rubrique « Profil / handicap » de votre dossier, vous pouvez renseigner, si vous le souhaitez, la fiche de liaison pour spécifier votre handicap, un trouble de santé invalidant et indiquer les aménagements dont vous avez pu bénéficier dans votre scolarité.

Cette fiche n'est pas transmise aux commissions d'examen des vœux des formations, votre situation de handicap ne pourra donc pas être prise en compte dans l'examen de votre dossier. En revanche, elle peut être utile lorsque vous avez été admis dans une formation, pour que le référent handicap de votre établissement puisse organiser avec vous les meilleures conditions d'accueil possibles pour votre scolarité.

Vous pouvez dès à présent vous informer sur les mesures d'accompagnement mises en place par les formations qui vous intéressent en prenant contact avec le référent handicap (une adresse est disponible dans la rubrique « coordonnées » de chaque fiche de formation) et en consultant [le dossier de l'Onisep](#) ou [etudiant.gouv.fr](#)

### **Indiquez dans votre dossier toutes les informations importantes liées à votre scolarité**

Si vous souhaitez mentionner des éléments qu'il vous paraît utile de faire connaître aux commissions d'examen des vœux (par exemple : absence pendant un trimestre, absence de certaines notes, dispense particulière, parcours non linéaire...), vous pouvez le faire dans la rubrique "Scolarité/onglet 2018-2019" de votre dossier Parcoursup.

### **Demandez une bourse et /ou un logement sur [messervices.etudiant.gouv.fr](#)**

N'oubliez pas, en parallèle de votre dossier Parcoursup, de faire également votre demande de bourse et/ou de logement en renseignant votre dossier social étudiant (DSE) sur [messervices.etudiant.gouv.fr](#). Vous avez jusqu'au 15 mai pour le faire.

À savoir : selon votre choix de formation sur Parcoursup, vous avez la possibilité de demander un logement en résidence universitaire jusqu'au mois de septembre.

Si vous avez des questions, des conseillers peuvent vous aider :

- - [un numéro vert gratuit](#) (accessible aux personnes sourdes et malentendantes)
- - la rubrique contact depuis votre dossier

Du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures  
0 800 400 070